



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21453  
7 août 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**NOTE VERBALE DATEE DU 7 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE  
GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

La Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir la déclaration ci-après du très honorable M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis.

"Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a appris avec une profonde préoccupation la nouvelle de l'invasion du Koweït par les forces militaires iraqiennes.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis condamne cet acte d'agression contre un petit Etat, estimant qu'il représente une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Il est convaincu que cet acte ignoble peut avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales et pour le développement des petits Etats, dont la vulnérabilité apparaît encore plus évidente.

Il demande le retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'invasion du territoire du Koweït et prie le Gouvernement iraquien de régler ses différends avec le Koweït par des moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies."

La Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

-----